

SENECHAS - Conseil municipal du vingt-deux février 2008

L'an deux mille huit et le vingt-deux février à 18 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Gérard LEGROS, maire.

Présents : Agulhon Bernard, Argenson Renée, Cébelieu Françoise, Dumas Marcelle, Flouret Guy, Legros Gérard, Manificier Monique, Polge Guy, Polge Gérard, Polge Jacky, Vignes René.

Secrétaire de séance : Gérard Polge

Melle Manificier prend la présidence de la séance pour faire voter le compte administratif 2007 présenté par Gérard Legros, maire :

Compte administratif 2007 de la commune :

Le conseil vote l'excédent de fonctionnement de 141 734,48 € - l'excédent d'investissement : 341 528,60 € soit un excédent global de 483 263,08 €

Compte administratif 2008 M49 :

Le conseil vote l'excédent d'exploitation de 183 976,26 €, celui d'investissement de 77 463,74 € soit un excédent global de 261440,26 €.

M. Gérard Legros reprend la présidence de la séance.

Approbation des comptes de gestion présentés à par M. le percepteur de Génolhac (identique aux CA)

Affectations des résultats :

Commune : Excédent de fonctionnement de 141 734,18 € en 002 (excédent reporté)

M 49 : Excédent d'exploitation de 183 976,52 € en 002 (excédent reporté)

Ball-trap :

La société sénéchassoise de chasse est autorisée à utiliser la parcelle A 1568 « le bois de forêt » pour le balltrap du 3 août 2008.

Subvention au CCAS :

Afin d'établir le budget de cet organisme avant le renouvellement des élus municipaux, le conseil municipal vote une subvention de 2000 € inscrite au BP 2008.

Refus de subventionner Anthony De Franco de Génolhac pour une soirée « privée ».

Toiture Charrot :

Suite à une réclamation de M. Danzian, il sera demandé à M. Vekvert, maçon, de reprendre la liaison des deux toitures.

Admission en non valeur :

Se renseigner auprès des services concernés (sous-préfecture et perception) sur la légalité de mettre les redevances « eau » au nom des propriétaires afin d'avoir un recours en cas d'impayé.

Rallye du Gard du dimanche 11 mai 2008 :

Accord pour 2008. Réserves à formuler par écrit pour les années suivantes.

Portes de l'église et du cimetière :

Une demande sera faite à l'entreprise DAUDE pour actualiser son devis en y intégrant la porte de cimetière.